

**L'Artisanat au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :**

**Une tempête trouvant son origine dans  
un cocktail toxique de facteurs  
défavorables s'annonce**



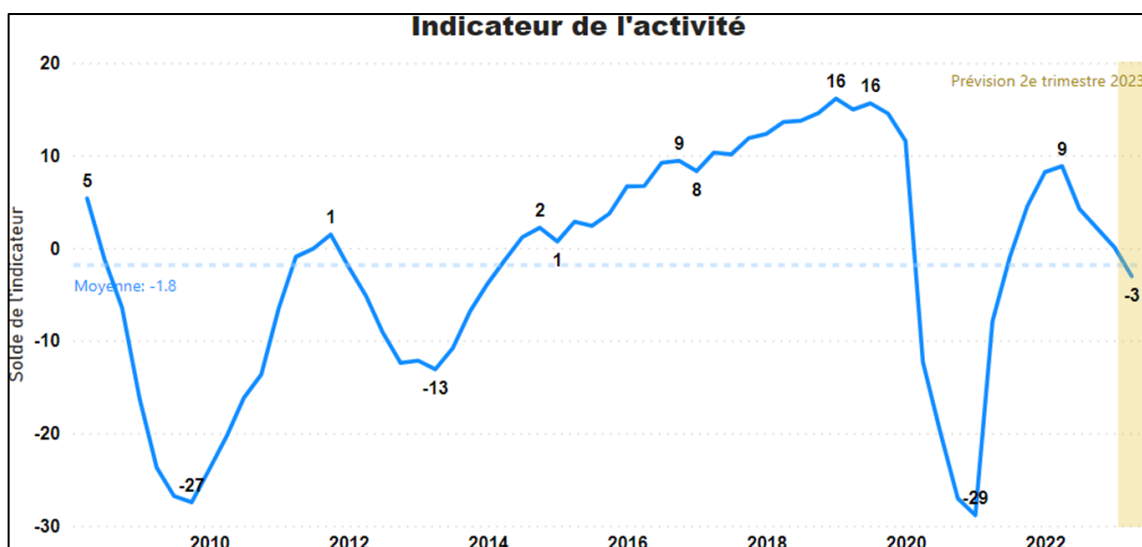
21 avril 2023

Le Luxembourg, comme la majorité des autres pays européens, est aujourd'hui confronté à une situation de poly-crise : flambée des coûts des intrants, inflation élevée, taux d'intérêts en hausse. Ce contexte difficile crée un climat d'incertitude généralisé qui pèse sur le moral des chefs d'entreprises.

Selon les résultats de l'enquête de conjoncture de la Chambre des Métiers, le ralentissement économique se poursuit. Pour l'Artisanat pris dans son ensemble, l'indicateur de l'activité continue de baisser fortement au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et les patrons prévoient un nouveau recul à court terme.

Même si la situation diffère d'un secteur à l'autre, les résultats montrent d'ailleurs que le risque d'une crise économique augmente.

C'est notamment le secteur de la construction qui se trouve face à la menace d'une crise dont les contours ont commencé à se dessiner au courant de l'année 2022. Pour pallier un tel scénario qui aurait des conséquences néfastes, la Chambre des Métiers a lancé plusieurs appels au Gouvernement pour prendre les mesures qui s'imposent. En effet, sans les mesures politiques appropriées, le secteur risque d'être confronté en 2023 à de fortes turbulences.



Graphique 1 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de l'Artisanat<sup>1</sup>, Moyenne sur la période de référence affichée, 2008-2023

Le graphique ci-dessus montre l'envergure historique que la crise sanitaire a eu sur l'activité de l'Artisanat à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. En l'espace de 5 trimestres, l'indicateur de l'activité était tombé de +12 à -29 points, soit une chute de 41 points. Après le creux de la vague, qui a été atteint au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, l'Artisanat a pu relever la tête. Or, cette relance a été perturbée par les effets secondaires de la pandémie comme les interruptions des chaînes d'approvisionnement et des disruptions causées par la hausse des infections chez les salariés. **Ces événements ont causé ensemble avec la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine une montée du taux d'inflation à laquelle la banque centrale européenne a dû réagir en augmentant les**

<sup>1</sup> Le graphique représente le solde des réponses positives et négatives, lissé à l'aide d'une moyenne mobile sur 4 trimestres ; en d'autres termes, le solde exprime la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprise déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse.

**taux d'intérêts directeurs.** Ce contexte difficile crée un climat d'incertitude généralisé qui pèse également sur le moral des consommateurs et des investisseurs.

**Le graphique ci-avant montre que l'indicateur de l'activité de l'Artisanat a fortement baissé depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2022.** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, il se trouve à un niveau de 0 points et les chefs d'entreprises prévoient une nouvelle baisse de 3 points au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, ce qui équivaut à un recul de l'activité dans l'Artisanat.

Même si le dernier accord tripartite a enlevé un certain nombre d'incertitudes, notamment au niveau des frais de personnel, la crise énergétique, avec dans son sillage des poussées inflationnistes, risque d'exercer un effet très défavorable sur la demande des entreprises artisanales, notamment en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur le marché du logement. Or, malgré cet accord, les coûts salariaux augmenteront entre 7,7% et 11% sur 12 mois (décembre 2022-décembre 2023). La combinaison d'une hausse des frais d'un côté et la baisse de la demande de l'autre côté risque de fragiliser la situation économique de beaucoup d'entreprises artisanales. Une récente enquête de la Chambre des Métiers révèle que 61% des entreprises de construction ont, soit puisé dans leurs réserves en 2022 (49%), soit comptent le faire en 2023 (12%).

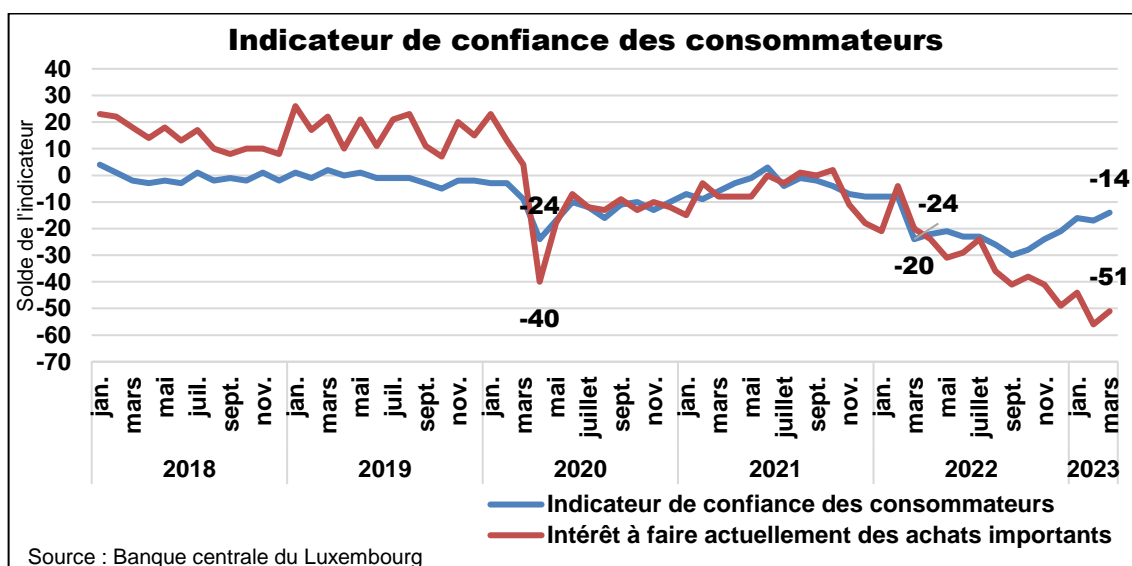
Cette appréciation générale de la situation économique de l'Artisanat, dans lequel la construction occupe un poids très important, masque toutefois des **évolutions divergentes au sein des différents secteurs** (cf. Chapitre 2).

## 1. Une crise dans la construction risque d'avoir de graves répercussions sur le marché immobilier à moyen terme

### 1.1. Une tempête trouvant son origine dans un cocktail toxique de facteurs défavorables s'annonce

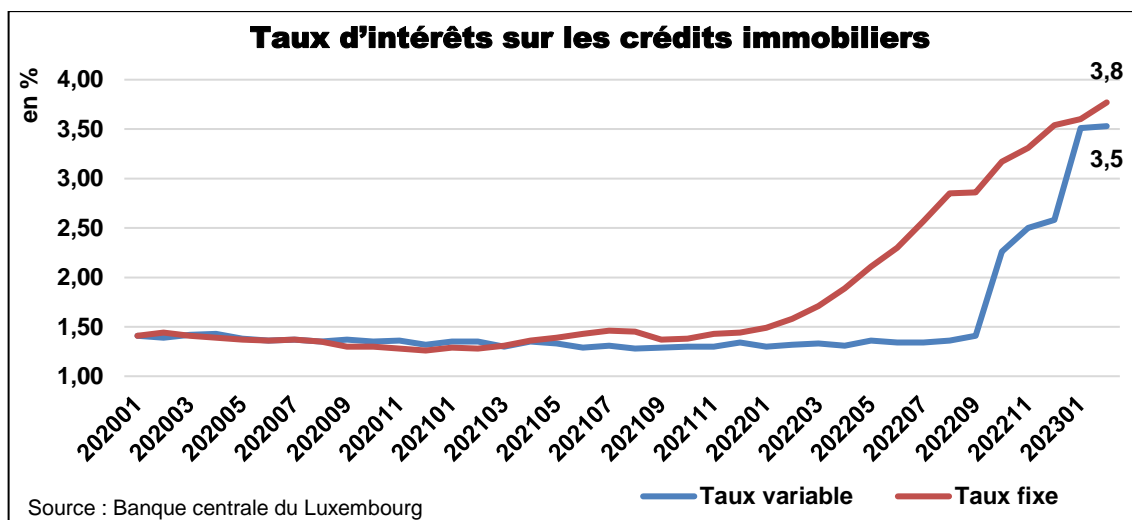
La Chambre des Métiers voudrait rappeler que plusieurs paramètres indiquent clairement une détérioration rapide de l'environnement économique de la construction.

Tout d'abord, la chute du volume bâti autorisé dans le domaine résidentiel de 22% sur l'année 2022 traduit clairement la forte baisse de la demande. De même, le nombre de ventes d'appartements neufs dégringole de 60% entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et le même trimestre en 2022.



Graphique 3 : Indicateur de confiance des consommateurs et leur intérêt à faire des achats importants (2018-2023)

Concernant l'indicateur de confiance des consommateurs, le sous-indice relatif à l'« intérêt à faire actuellement des achats importants » a atteint avec un niveau de -56 points en février 2023 son plus bas niveau depuis sa première publication en 2002, ce qui montre parfaitement le climat d'incertitude s'étant emparé des ménages. Ce dernier est certainement lié à la guerre en Ukraine et à la hausse de l'inflation que le conflit a suscitée. Or, pour endiguer l'accélération des prix, la banque centrale européenne a décidé des augmentations successives et conséquentes des taux d'intérêts. Par conséquent, les **taux d'intérêt des crédits immobiliers** sont passés au Luxembourg entre février 2021 et février 2023 d'un niveau de 1,3% (niveau similaire pour les 2 taux) à 3,8% pour les taux variables et 3,5% pour les taux fixes, ce qui a deux implications majeures.



Graphique 2 : Evolution des taux d'intérêts sur les crédits immobiliers pour des ménages luxembourgeois (2020-2023)

D'un côté, la hausse des taux d'intérêts renchérit le coût de financement des biens immobiliers, tant pour les acheteurs souhaitant occuper eux-mêmes le logement, que pour les investisseurs.

D'un autre côté, la progression des taux d'intérêt rend certains investissements alternatifs plus attractifs, au détriment des investissements dans le logement locatif.

Finalement, la Chambre des Métiers se doit de souligner que ce retournement du cycle conjoncturel est encore amplifié par plusieurs annonces politiques du Gouvernement qui exercent un effet psychologique négatif sur les investisseurs :

- la baisse du taux d'amortissement accéléré à 2%, sauf dérogation spécifique<sup>2</sup>,
- la réduction du taux de rendement maximal au niveau du bail à loyer<sup>3</sup>.

Tous les éléments énumérés ci-avant forment un cocktail toxique qui fait que la demande s'écroule, celle des acheteurs-occupants, mais avant tout celle des investisseurs.

<sup>2</sup> Loi du 23 décembre 2022 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2023

<sup>3</sup> Amendements gouvernementaux au projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil (document parlementaire N°7642<sup>8</sup>)

## 1.2. Une crise de la construction risque de causer un préjudice économique majeur

Si une crise profonde devait toucher le secteur de la construction, elle risque de s'étendre pour affecter l'économie nationale sous différents angles.

Ainsi, un effet direct d'une telle crise se manifesterait sous forme d'une vague de faillites, qui au-delà d'un amincissement du tissu économique, s'accompagnerait de pertes d'emplois significatives, et par conséquent d'une hausse du chômage.

Ce dernier élément ne doit en aucun cas être sous-estimé, alors que la construction, comptant plus de 50.000 emplois, risque de perdre nombre de salariés qualifiés ce qui conduirait inévitablement à une réduction de la capacité de production de la construction. Or, les phénomènes décrits ci-dessus donneraient lieu à un choc d'offre au moment où la demande de logements se redressera, avec à la clé des augmentations substantielles des prix de vente et des loyers liés à une insuffisance de l'offre. Une telle évolution, en exacerbant la pénurie de logements abordables, freinera (davantage) le développement économique du pays.

Finalement, il ne faut pas négliger le fait que plusieurs établissements de crédit sont largement exposés aux risques inhérents au marché immobilier.

## 1.3. Le Gouvernement devra déclencher une « relance-choc »

Pour pallier une crise du secteur de la construction qui aurait des conséquences néfastes, la Chambre des Métiers a lancé plusieurs appels au Gouvernement pour prendre les mesures qui s'imposent. Mesures qui devront redynamiser le secteur en stimulant la demande tout en devant remplir deux caractéristiques essentielles pour être efficaces.

Elles sont urgentes, ce qui signifie qu'elles devront intervenir à court terme pour préserver le tissu économique de dommages qui nécessiteront beaucoup de temps à « cicatiser ».

Par ailleurs, ces mesures devront présenter un caractère temporaire pour exercer sur une durée restreinte un effet incitatif maximal sur la demande (en allemand on parle de « Lenkungseffekt »).

A cet égard, la Chambre des Métiers ne peut que mettre en garde contre une attitude attentiste qui mènerait à un préjudice économique irréversible à moyen terme.

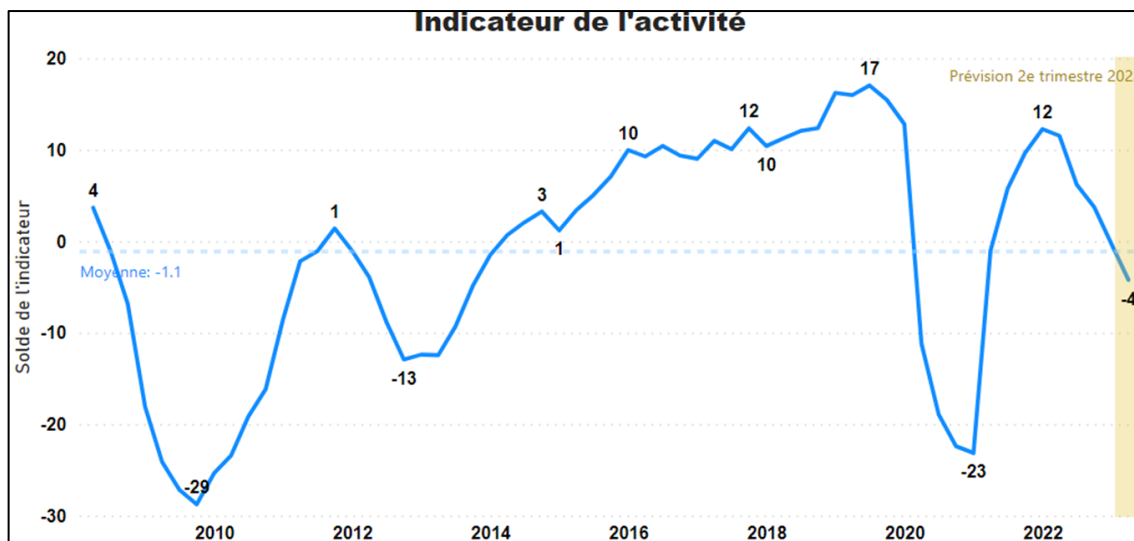
Une récente proposition de loi prévoit certaines mesures fiscales spécifiques visant à redynamiser le marché immobilier, et qui s'appliqueraient lors des années d'imposition 2023 et 2024. Dans son avis, la Chambre des Métiers a salué les mesures proposées<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Proposition de loi visant à redynamiser le marché immobilier, <https://www.cdm.lu/mediatheque/media/proposition-de-loi-visant-a-redynamiser-le-marche-immobilier-0>

## 2. Evolution conjoncturelle des différents groupes de métiers

### 2.1. Construction



Graphique 4 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la construction, 2007-2023

Après avoir atteint un pic au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, l'indicateur de l'activité de la construction a commencé à baisser de façon continue, traduisant le risque d'une crise économique à laquelle le secteur pourrait être confronté. Entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'indicateur chute de 13 points.

Ainsi, le STATEC confirme que la valeur ajoutée du secteur de la construction baisse depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2022, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2022		2022		2022		2022	
	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim
<b>PIB</b>	<b>0.5</b>	<b>-0.3</b>	<b>1.5</b>	<b>-3.8</b>	<b>2.7</b>	<b>2.2</b>	<b>3.7</b>	<b>-2.2</b>
Construction	12.2	-9.6	-0.9	-1.7	8.8	-0.4	-1.5	-1.2
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>0.6</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.5</b>	<b>-3.8</b>	<b>2.8</b>	<b>2.5</b>	<b>4.1</b>	<b>-1.8</b>

Source : STATEC

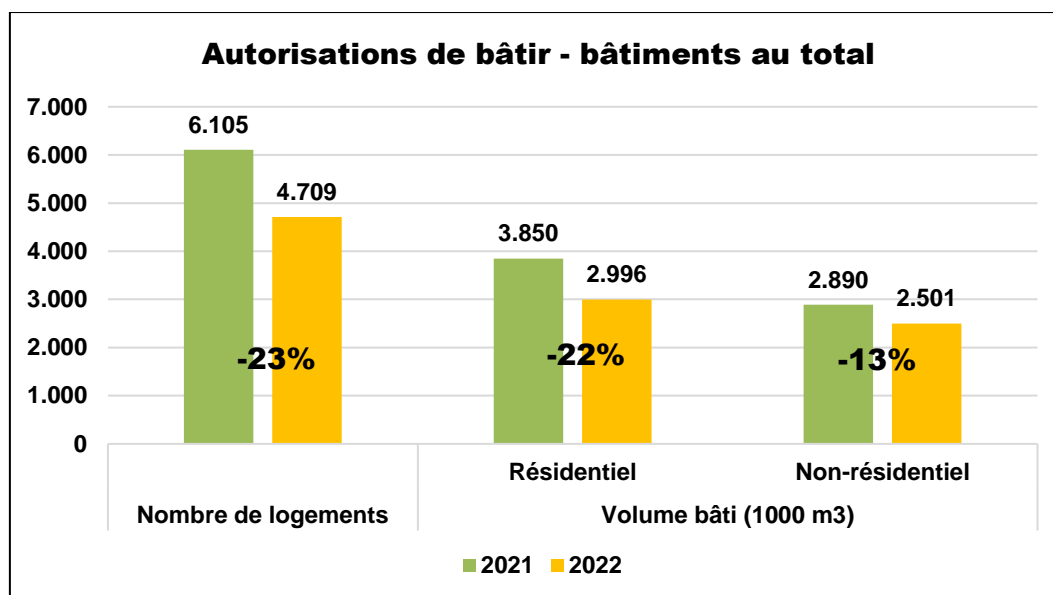
Tableau 1 : PIB et valeur ajoutée par trimestre pour le secteur de la construction, 2022

Par ailleurs, les chefs d'entreprise prévoient une nouvelle diminution de l'indicateur de l'activité de l'ordre de 5 points sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2023. Si jusqu'à présent les effets structurels (faillites & licenciements) étaient plutôt limités, la situation risque de s'empirer très rapidement au cours de l'année 2023. Selon la Chambre des Métiers, ceci pourrait être le cas vers le milieu de l'année courante lorsque les carnets de commandes se seront vidés sans que de nouvelles commandes ne soient entrées. Seraient tout d'abord à risque les 39% des entreprises n'ayant qu'un carnet de commandes inférieur à 3 mois. En fait, le processus pourrait déclencher un effet domino qui touchera tour à tour :

- Les promoteurs immobiliers, architectes et bureaux d'études actifs lors de la phase de planification des logements à construire ;
- Les entrepreneurs de construction érigeant l'enveloppe des immeubles et la fermeture du bâtiment ;
- Les secteurs des installations techniques et du parachèvement.

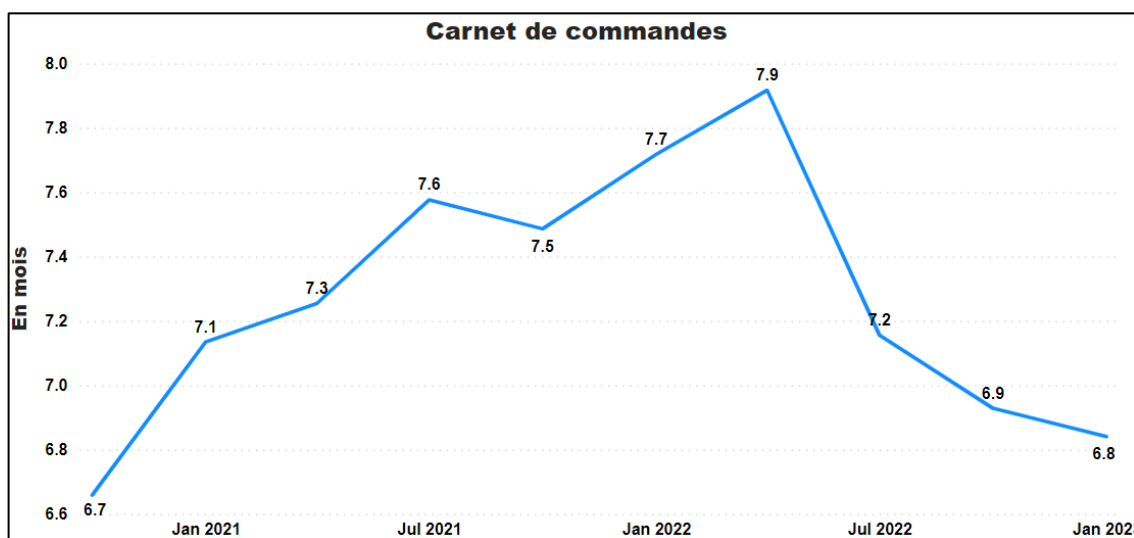
Les autorisations de bâtir constituent dans ce sens un indicateur précurseur démontrant que le marché du logement est sur la voie du repli. En guise d'exemple, **le volume bâti**

autorisé dans le domaine résidentiel lors de l'année 2022 a diminué de 22% par rapport à 2021.



Graphique 5 : Evolution des autorisations de bâtir, 2021-2022

Partant de ces constats, l'activité future risque de diminuer encore davantage. **Le carnet de commandes recule de plus d'un mois entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, signe indéniable d'un affaiblissement de la demande. Il faut préciser en outre que le carnet de commandes ne comprend pas seulement des commandes fermes, mais également des offres ou devis adressés aux clients.**

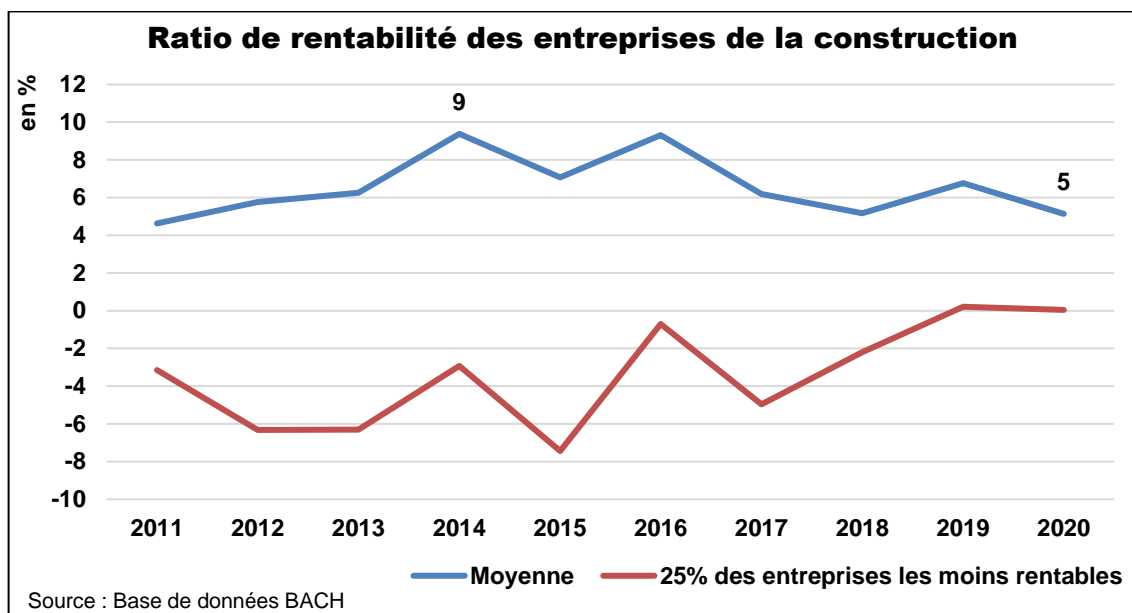


Graphique 6 : Evolution du carnet de commandes du secteur de la construction, 2020-2022

Le risque qu'une partie non négligeable des entreprises se retrouvent à partir de la deuxième moitié de l'année dans une situation de sureffectif devient de plus en plus probable.

Si d'aucuns pensent que le secteur de la construction a engrangé des marges plantureuses au courant des dernières années, ils font abstraction d'une réalité renvoyant une image beaucoup plus sobre.

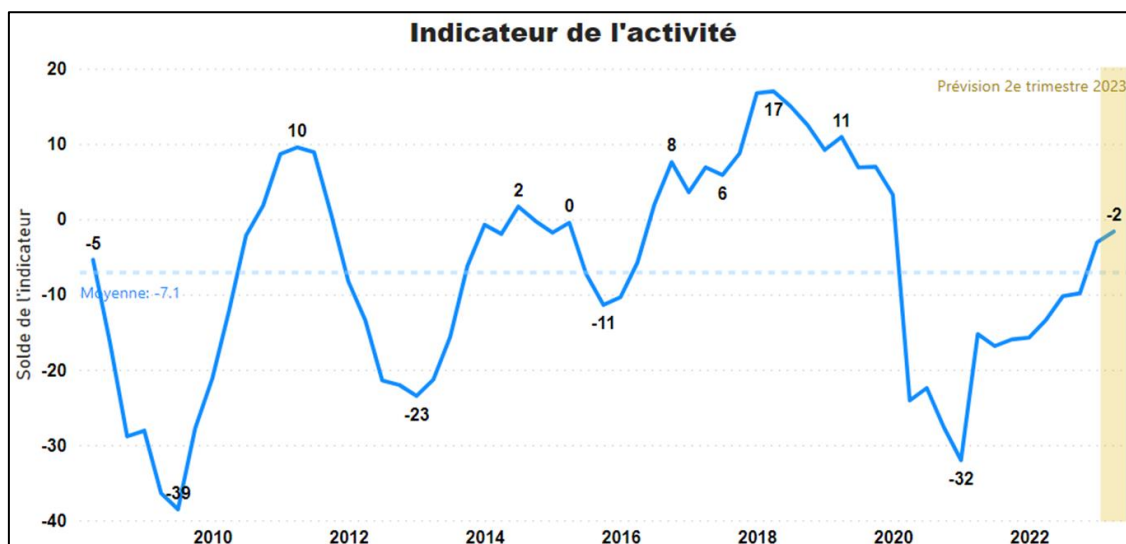
Pour se tenir aux faits, la Chambre des Métiers souligne que la rentabilité moyenne d'une entreprise avant impôts varie entre 5% et 9% (Source : Base de données BACH). Une entreprise sur quatre affiche un résultat négatif, donc une perte d'exploitation.



Graphique 7 : Ratio de rentabilité (bénéfice avant impôts / total du bilan), 2011-2020

Rien que ces quelques données montrent que beaucoup d'entreprises ne disposent pas des moyens financiers, ni des réserves pour maintenir à terme leurs effectifs suite à une baisse significative de la demande.

## 2.2. Mécanique



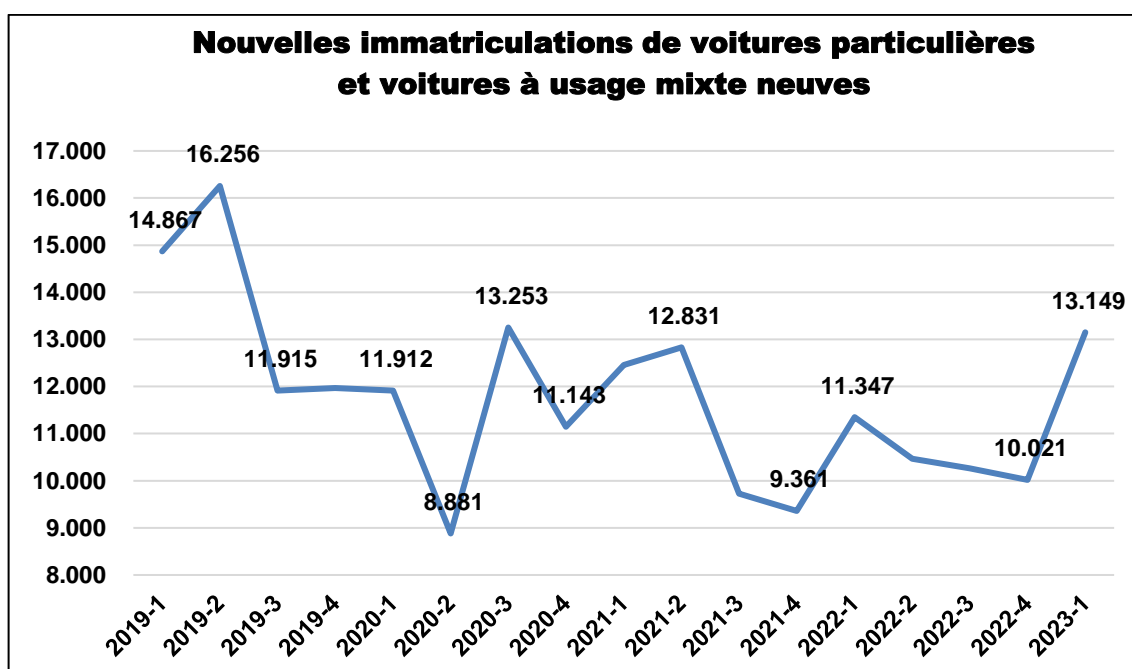
Graphique 8 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la mécanique, 2007-2023

Selon les résultats de l'indicateur de l'activité, le secteur de la mécanique semble se redresser très lentement en « revenant de très loin ». Or, malgré l'augmentation de l'indicateur au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, il reste avec un niveau de -3 points bien en-dessous du niveau qu'il a connu avant la crise sanitaire. Indéniablement, la branche rencontre encore et toujours des difficultés à retrouver ses marques.



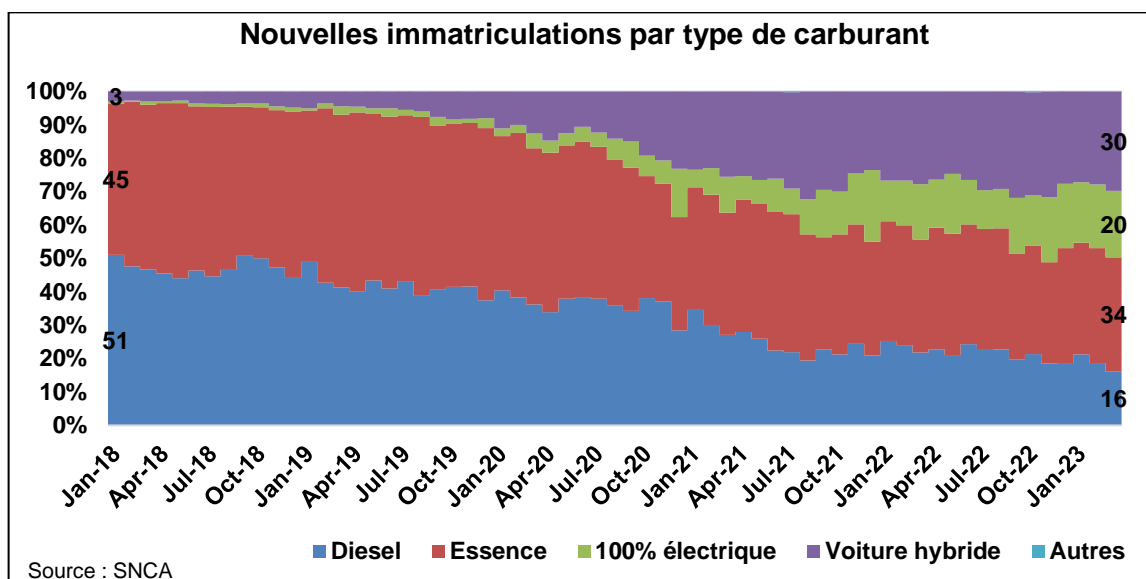
Même si les résultats se sont améliorés, **le contexte inflationniste et les perspectives conjoncturelles défavorables pèsent toujours sur le climat des affaires de ce secteur**. Rappelons que celui-ci se compose du secteur de l'automobile et des ateliers mécaniques. Il est touché par la pénurie de matériel et l'augmentation des prix de l'énergie et des frais de personnel.

En effet, les concessionnaires automobiles et agricoles connaissent toujours des délais d'attente très hétérogènes en fonction des marques et des modèles. Le retour du secteur concernant les retombées économiques du festival de l'automobile diffère d'un acteur à l'autre. Or, avec 13.149 immatriculations de voitures neuves lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, ce nombre a augmenté de 16% comparé à la même période de l'année 2022. Il reste toutefois encore inférieur au niveau du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, lorsque 14.867 voitures neuves ont été immatriculées. (Source : STATEC).



Graphique 9 : Nouvelles immatriculations de voitures particulières et voitures à usage mixte neuves, 2019-2023

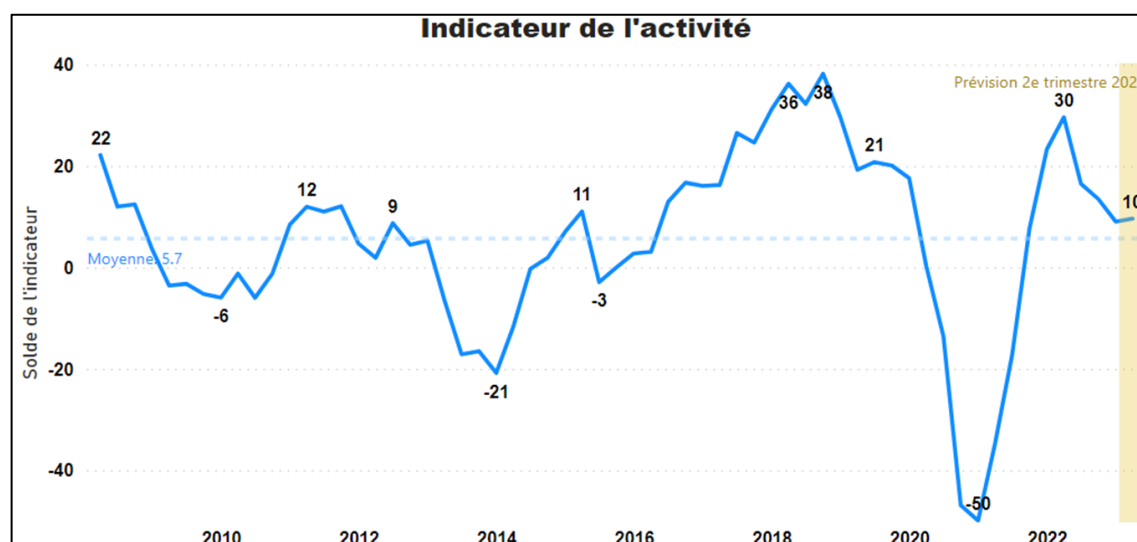
Les prévisions des chefs d'entreprises indiquent une nouvelle hausse de l'activité au 2<sup>e</sup> trimestre 2023. Même si les clients potentiels hésitent toujours quant au choix de la motorisation adaptée à leurs besoins et quant à la valeur résiduelle des voitures à moteur non thermique, les aides étatiques pour acquérir des voitures électriques ou hybrides semblent porter leurs fruits. Entre mars 2018 et mars 2023, la part de ces voitures dans les nouvelles immatriculations augmente de 4% à 50%. En même temps, celle des voitures à moteur diesel chute de 51% à 16%.



Graphique 10 : Nouvelles immatriculations par type de carburant, 2018-2023

Les chefs d'entreprise des ateliers mécaniques qui travaillent souvent comme sous-traitants de l'industrie semblent être plus optimistes que la branche automobile. Après une baisse de l'indicateur au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, ce dernier a augmenté de nouveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Par ailleurs, les patrons prévoient une nouvelle hausse au cours du 2<sup>e</sup> trimestre.

### 2.3. Alimentation



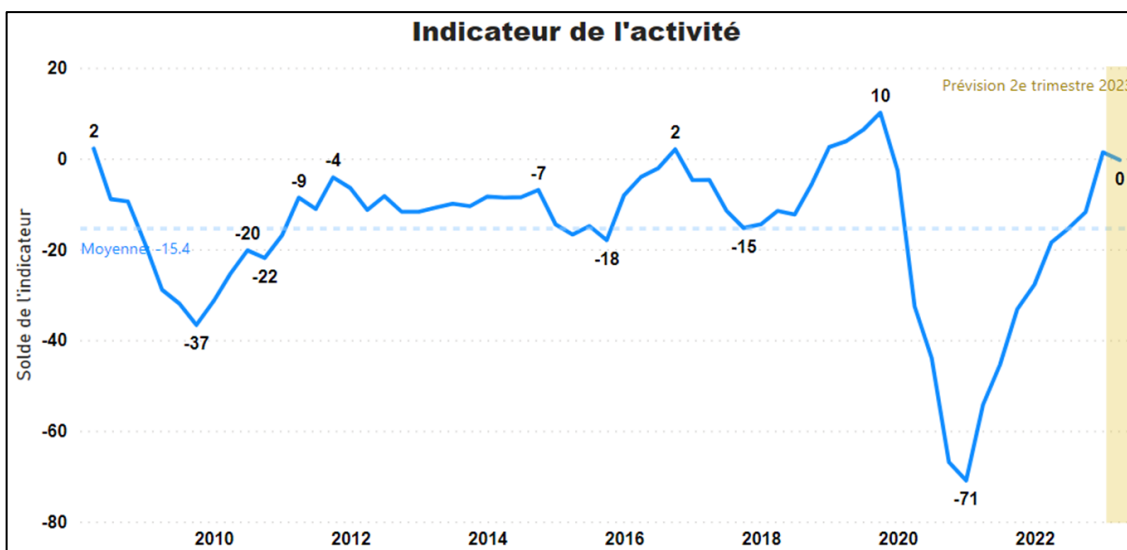
Graphique 11 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de l'alimentation, 2007-2023

Après avoir atteint un pic au 2<sup>e</sup> trimestre 2022, l'indicateur de l'activité du secteur de l'alimentation diminue de 21 points pour atteindre un niveau de 9 points au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Compte tenu de l'environnement inflationniste, il est actuellement très difficile de faire des prévisions concernant la demande, notamment celle des ménages.

La guerre en Ukraine a entraîné des hausses importantes des coûts des matières premières (notamment de la viande) et de l'énergie consommée lors du processus de production. De surcroît, le secteur subit également la hausse des charges de personnel.

Compte tenu de la flambée des coûts, 93% des entreprises de ce secteur ont dû répercuter du moins partiellement ces augmentations de frais sur leurs prix de vente au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, une décision qui risque cependant de donner lieu à une contraction de la demande. Dans ce contexte, les résultats d'une récente enquête de la Chambre des Métiers indiquent que 59% des chefs d'entreprises ont indiqué d'avoir perdu des clients à cause des hausses du prix de vente.

## 2.4. Mode Santé Hygiène (MSH)

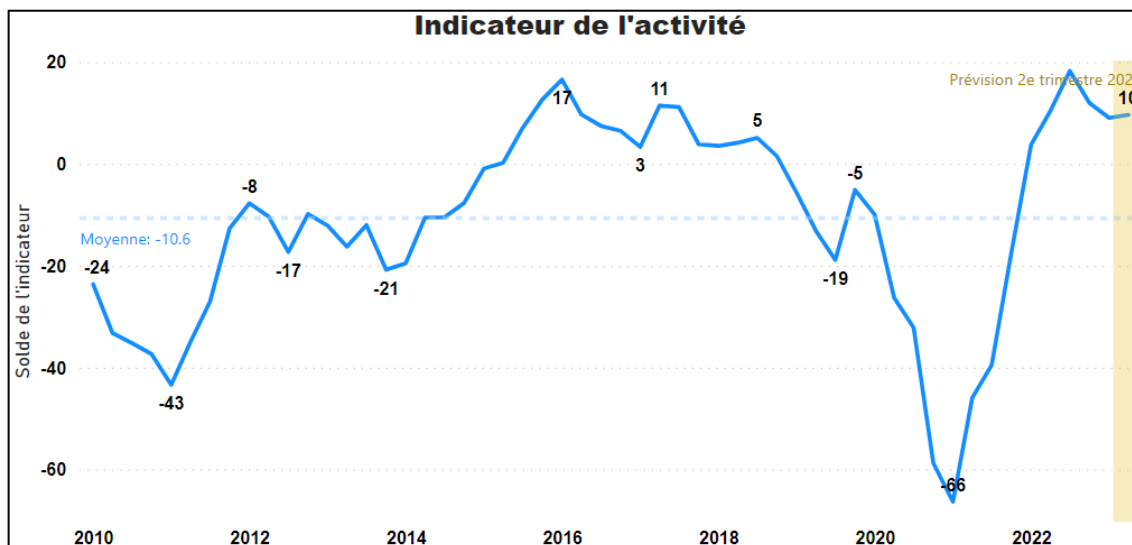


Graphique 12 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la Mode Santé Hygiène, 2007-2023

Après avoir atteint le creux de la vague de la crise sanitaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec un solde de -71 points, l'indicateur de l'activité grimpe à un niveau de 1 point au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Ainsi, malgré toutes les incertitudes, le secteur de la MSH poursuivait jusqu'ici une relance en forme de « V ». Or, avec un niveau de 0 points (prévision au 2<sup>e</sup> trimestre 2023), les chefs d'entreprise prédisent un changement de direction de l'indicateur de l'activité. Au vu du **contexte inflationniste actuel**, ils rapportent notamment une réduction du chiffre d'affaires par personne parce que certains **clients décident de réduire leurs dépenses pour les produits / prestations de services en cause ou alors d'allonger le délai entre leurs rendez-vous**.

Notons cependant que contrairement au secteur de l'Alimentation, les entreprises de ce groupe de métiers ont atteint une certaine fidélisation des clients. Malgré le fait que 52% des entreprises ont dû augmenter leurs prix de vente, une proportion plus restreinte déclare avoir perdu des clients suite à ces hausses.

## 2.5. Communication



Graphique 13 : Historique et prévision de l'indicateur de l'activité du secteur de la communication, 2007-2023

Le secteur de la communication qui regroupe les imprimeries, les ateliers graphiques, mais aussi les photographes et les techniciens du spectacle ne semblait jusqu'ici pas trop sentir l'impact de la crise énergétique, car l'indicateur de l'activité augmente de 84 points entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (-66 points) et le 3<sup>e</sup> trimestre 2022 (+18 points) pour se retrouver à son plus haut niveau depuis 2009. Or, **depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, il a changé de direction pour se situer, selon les résultats de l'enquête, au niveau de 9 points au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**. Les chefs d'entreprise prévoient une stagnation de l'indicateur au 2<sup>e</sup> trimestre 2023.

Cette dégradation de la situation conjoncturelle s'explique notamment à travers une réduction des dépenses de publicité de la part des clients professionnels et un récent changement de législation (loi déchets) modifiant les modalités de distribution des courriers publicitaires dans les boîtes aux lettres.

*La Chambre des Métiers réalise tous les trois mois une enquête conjoncturelle auprès de ses ressortissants.*

*Les résultats de la présente enquête de conjoncture se basent sur plus de 1.100 réponses d'entreprises artisanales représentant près de 31.000 emplois ce qui équivaut à un taux de représentativité de 44% des entreprises contactées.*

*En tant que chambre professionnelle, la Chambre des Métiers représente l'ensemble des entreprises de l'Artisanat, à savoir celles de l'alimentation, de la « mode, santé, hygiène », de la mécanique, de la construction et de la « communication, multimédia, art et autres activités »*